



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE PAR INTÉRIM QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 février 2018, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 306 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge, lequel règlement abroge les règlements numéro 189 adopté le 7 novembre 2011, 229 adopté le 10 mars 2014 et 280 adopté le 6 septembre 2016 et abroge également les Codes d'éthique et de déontologie se rapportant auxdits règlements.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 306 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 21^e JOUR DE FÉVRIER 2018

**Lucie Bourque
Greffière par intérim**